

**Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, Gouvernement de Tanzanie, Réunion de Consultation avec Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit(GIZ) et World Gold Council (Conseil mondial de l'or) sur l'or épargné par les conflits
Dar-Es-Salaam – 6 juillet 2012**

Avant projet des discussions

Le 6 juillet 2012, le Conseil mondial de l'or en collaboration avec la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs et GIZ ont organisé une réunion de consultation sur la norme relative à l'exploitation aurifère sans conflit l'or épargné par les conflits. La réunion a rassemblé des participants provenant de gouvernements de pays producteurs d'or dans la région, des institutions et donateurs internationaux ; des groupes de sociétés civiles locales et internationales ; des entreprises et exploitations minières aurifères ; les participants de la chaîne d'approvisionnement en or ; et des experts (y compris des compagnies d'assurance).

Plusieurs points ont été traités pendant la discussion :

1. Séance 1: Initiatives régionales et globales sur l'or et son impact et sa pertinence dans la Région des Grands Lacs :

Dans cette section, les participants ont discuté des efforts de contrôler le lien entre l'exploitation et le commerce des minéraux et le conflit qui existent dans la Région des Grands Lacs. Suite aux recommandations prises pendant le Sommet Spécial de Lusaka afin d'intégrer les directives de l'OCDE dans les 6 outils développés par la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles, plusieurs ateliers de travail sont prévus dans tous les États membres du CIRGL afin d'accroître la prise de conscience des Directives de la Diligence Raisonnable de l'OCDE.

De plus, on a noté qu'il existe un groupe de travail régulier dans l'OCDE pour discuter des problèmes concernant l'exploitation de l'or. La Tanzanie, l'un des États membres exploitant des mines d'or, est un membre de ce groupe qui est toujours représenté lors des réunions.

Un autre effort important à mentionner est l'étude aurifère, qui a été effectuée par GIZ, avec IPIS, pour analyser le secteur des mines d'or dans la Province Orientale de la RDC. L'impact de l'étude était faite en deux volets: politique et économique. Pour l'aspect politique, on a évalué le développement d'une politique aurifère régionale efficace car on y parle des minéraux exploités en zones de conflits. Économiquement, cet effort améliorera les mécanismes de

la diligence raisonnable pour l'approvisionnement et le suivi de l'or dans la Région des Grands Lacs.

Pendant les discussions, des préoccupations ont été exprimées quant aux conséquences involontaires de l'application de la s. 1502 de la loi de 2010 américaine Dodd Frank Act (une réduction importante des activités minières). Depuis son application, des familles ont dû compter sur l'exploitation artisanale de l'étain, du tantale et du tungstène – et de l'or dans un moindre degré – et ont dû faire face à des difficultés financières suite au boycott des minéraux de la région par un certain nombre de sociétés américaines cotées en bourse notamment dans le secteur de l'électronique. Par conséquent, une approche holistique s'avère bien nécessaire pour garantir aux mineurs artisanaux dans l'industrie minière un accès continu et durable aux marchés. Le but recherché est d'avoir un système qui prenne en considération les aspects spécifiques de chaque pays dans la Région des Grands Lacs.

2. **Séance 2: Normes de l'Or sans conflit du Conseil mondial de l'or**

Dans cette section, un représentant du Conseil mondial de l'or (Terry Heymann) a donné une brève présentation de l'institution et de ses objectifs. Le but du Conseil mondial de l'or est de stimuler la demande en or. Dans le cadre de ses attributions, les sociétés membres du Conseil lui ont demandé de développer un processus permettant aux producteurs responsables exploitant officiellement dans cette industrie de vérifier que leurs activités ne soient pas responsables de conflits ou ne financent pas de groupes armés.

La production d'or est une source de revenus importante dans de nombreux pays. En Tanzanie, le plus gros producteur de la région, les activités minières aurifères ont créé de nombreux emplois si l'on compte les activités de la chaîne d'approvisionnement sur le cycle de vie qui générera des recettes importantes pour le gouvernement. A l'inverse de la RDC, la grande majorité de la production tanzanienne provient du secteur officiel. De plus, les mines d'or officielles vont croître de manière importante dans la RDC pour les cinq années à venir avec des investissements prévus par Banro, Rand Gold et Anglo Gold Ashanti. Il est important de légitimer l'exploitation aurifère dans la région qui soit capable de démontrer son origine hors conflit sans pour autant désavantager les marchés internationaux. A ce stade, on a suggéré que les gouvernements africains soient impliqués et représentent les normes acceptables.

Le Conseil Mondial de l'Or reconnaît tous les travaux et efforts qui ont été entrepris dans la région pour les 3T. On a suggéré qu'il fallait apporter plus d'attention à l'or car l'exploitation de ce minerai avait été identifiée, par un groupe d'experts de l'ONU dans la RDC, comme étant la principale source de revenus pour les groupes rebelles dans la Région des Grands Lacs.

3. **Séance 3: Normes de l'Or sans conflit du Conseil Mondial de l'Or – Principaux repères**

Les discussions de cette séance ont eu pour thème la nature et les principaux repères utilisés la norme or sans conflit hors conflit du Conseil mondial de l'or. On a noté qu'il fallait avoir une plus stricte adhésion aux processus et normes reconnus internationalement afin de contribuer à la crédibilité de l'or exploité dans la Région des Grands Lacs. Un approvisionnement avec un suivi peut augmenter la confiance pour avoir accès aux marchés.

La Norme de l'Or sans conflit élaboré par le Conseil mondial de l'or et ayant engagé un apport important des gouvernements, des sociétés civiles, des investisseurs, des participants à la chaîne d'approvisionnement et l'industrie aurifère, reflète les principaux points de la Directive de la Diligence raisonnable de l'OCDE. L'avant-projet de l'étalon est réparti en cinq sections: l'évaluation des conflits, l'évaluation des entreprises, l'évaluation des matières premières, l'évaluation de l'approvisionnement externe en or et une déclaration de conformité. La conformité avec l'*Étalon* sera assurée par une tierce partie indépendante. Les critères pour chacun des cinq évaluations sont référencés dans la meilleure pratique conformément au cadre des Principes directeurs de l'ONU sur le Commerce et les Droits humains et les principes volontaires sur la sécurité et les droits humains.

Un autre thème est le besoin d'avoir une politique qui effectue la promotion de la transparence dans les transactions financières concernant l'exploitation de l'or (par ex : EITI)

Les entreprises doivent avoir les bonnes politiques et des systèmes vérifiant la diligence raisonnable en place afin d'exploiter de manière responsable et transparente. Il est important aussi que celles-ci aient un mécanisme de garde-fou pour traiter et remédier aux plaintes déposées. Ainsi, ce mécanisme va au-delà du cadre de la diligence raisonnable de l'OCDE concernant les besoins des entreprises devant s'y conformer. On a noté que c'était le Conseil mondial de l'or et les mécanismes de la CIRGL qui nécessitent un audit / assurance de contrôle indépendante afin d'établir sa conformité. Il est vraisemblable que les affineurs LBMA vont analyser l'étalon or produit hors des zones de conflits comme répondant aux exigences cruciales de la diligence raisonnable de la part des mines aurifères professionnelles. Afin d'éviter tout duplicata, on a suggéré que la CIRGL considère le fait d'appliquer la version finale de l'Étalon or produit hors des zones de conflits comme devenant son mécanisme de reconnaissance du minerai obtenu « hors des zones de conflits » provenant de mines d'or officielles. La contribution de la CIRGL est donc importante pour établir ces exigences.

4. **Séance 4 : Implications politiques pour la Région des Grands Lacs et recommandations pour les mineurs à grande échelle**

Les mines industrielles doivent faire face à deux grosses préoccupations : **le contrat d'amodiation (qui désigne des zones pour les mineurs artisans d'exploiter des concessions industrielles. Un contrat d'amodiation peut nommer aussi la location d'une zone déterminée par une entreprise à partir d'une concession détenue par une entreprise d'État)** et une prolifération d'initiatives. Il s'avère nécessaire d'avoir un plus grand alignement des initiatives sur les six outils de la CIRGL. Ces initiatives doivent prendre en compte les lignes de base déjà établies par la CIRGL et approuvées par les Chefs d'États de la CIRGL c'est-à-dire que les six outils développés pour lutter contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. On a donc suggéré que toutes les initiatives soient harmonisées et que l'étalon or obtenu hors des conflits du Conseil mondial de l'or soient acceptées et adoptées. Les gouvernements nationaux devraient aider aussi l'exploitation minière à grande et petite échelle à intégrer ces nouvelles normes dans leurs pays respectifs.

Pendant les discussions, on a souligné le besoin de connaître le coût d'appliquer chaque initiative si on voulait éviter un impact néfaste sur la concurrence de l'industrie aurifère. À cet effet, on a suggéré d'écrire un avant-projet de l'étude sur le financement de l'application du mécanisme de certificat commissionné par GIZ, qui soit disponibles auprès de tous les participants.

5. **Exploitation artisanale, accès aux marchés et ordre du jour pour l'officialiser**

Lors de leurs présentations, les représentants de la RDC ont donné un aperçu des barrières faisant entrave à la formalisation de l'EAPE (exploitation artisanale et à petite échelle) dans leur pays. Le gros problème concerne l'obtention du permis pour l'exploitation artisanale. Le coût est trop élevé et les mineurs artisans ne peuvent pas subir de telles dépenses, donc, ils se tournent vers l'exploitation illégale. Afin d'éviter cette situation, le Gouvernement de la RDC s'est évertué à réduire le coût du permis afin de permettre une exploitation plus extensive.

6. **Implications de la politique pour la Région des Grands Lacs**

Lors de cette séance, les participants ont discuté des axes possibles d'empêcher les groupes rebelles de bénéficier du commerce aurifère, y compris comment les banques centrales peuvent intervenir et ce que les États membres peuvent mettre en place pour augmenter les revenus produits par le commerce de l'or et la transparence de celui-ci.

a. Comment pouvons-nous empêcher les groupes rebelles de profiter du commerce de l'or

Les participants étaient d'avis que les mesures politiques devaient accompagner les décisions prises. En ce qui concerne le certificat, une approche tripartite comme la création des équipes de contrôle s'avère nécessaire c'est-à-dire la participation des organisations de sociétés civiles (OSC) et des ONG. Celles-ci devraient vérifier les origines des minéraux des sites miniers jusqu'aux centres d'exportation. Au niveau régional, un comité d'audit régional devait être établi, le besoin étant de mettre en place un auditeur indépendant de la chaîne du minerai pour que le certificat soit réel.

Il s'avère nécessaire aussi de lutter contre les recettes du blanchiment des fonds provenant de l'exploitation illégale. À cet effet, les banques jouent un rôle important pour empêcher les échanges financiers venant d'exploitation minières illégales.

Des mesures sont envisagées pour améliorer la coopération entre les États membres. Ceux-ci doivent divulguer les données concernant l'exploitation et la production de minerais disponibles et les transmettre aux bases de données régionales mises en place par la CIRGL. Il est donc important de concevoir un point de contact qui enverra ces données et qui, à son tour, permettra d'effectuer une comparaison des flux des recettes pour voir si le tout s'accorde.

Une autre possibilité serait d'arrêter les groupes de rebelles de bénéficier du commerce de l'or par le biais du laboratoire d'analyses des empreintes digitales, qui a été mis en place par le BGR. Ce laboratoire peut assister pour établir les origines des minéraux qui sont exploités mais on a noté que c'était potentiellement beaucoup plus difficile pour l'or et que le modèle commercial des affineurs d'or s'oppose à la ségrégation et qu'une fois que de nouveaux matériaux nouvellement exploités sont mélangés ou que l'ancien matériel est recyclé, il devient alors impossible d'identifier l'origine des expéditions particulières.

En ce qui concerne la formalisation, on doit mettre en place des mesures de sensibilisation pour informer les exploitants artisanaux et on pourrait le faire par le biais d'échange des meilleures pratiques parmi les autres exploitants artisanaux.

L'harmonisation légale est une autre façon de le faire. À cet égard, les États membres doivent commencer le processus d'harmonisation du Protocole sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et domestiquer un modèle juridique. Ceci se fie uniquement sur la volonté politique et l'esprit de coopération que chaque État membre doit démontrer.

b. Quelles mesures peuvent être mises en place par les États membres pour augmenter les recettes et la transparence du commerce de l'or ?

Plusieurs mesures ont été proposées afin d'augmenter les revenus provenant et la transparence du commerce de l'or. L'exploitation de l'or est un commerce donc des incitations ont été proposées pour que les exploitants artisanaux soient encouragés à s'intégrer dans le secteur officiel. Ensuite, il est essentiel aussi d'harmoniser toutes les initiatives et d'impliquer les exploitants artisanaux locaux à chaque étape. On a proposé que des projets pilotes soient mis en place afin de créer des modèles de réplification pouvant être copiés ailleurs.

On a suggéré aussi qu'un système de traçabilité similaire à celui mis en place par ITRI (industrie de l'étain) soit mis en œuvre pour la traçabilité de l'or artisanal bien qu'on ait acquiescé que la sécurité et les défis de la contrebande soient plutôt différents entre les deux métaux.

7. **Recommandations pour l'exploitation artisanale**

Certaines recommandations pour effectuer la promotion et soutenir les activités d'exploitation artisanale légales ont été formulées :

- Chaque État membre devrait établir un environnement propice pour le commerce non seulement pour l'aspect sécuritaire mais aussi concernant la justice (droit des contrats).
- Afin d'augmenter l'importance de l'exploitation de l'or, il s'avère nécessaire de combiner les exploitants artisanaux en coopératives et d'encourager l'alphabétisation parmi les petits producteurs afin qu'ils puissent mieux comprendre et gérer les règlements mis en place.
- Il est aussi important d'introduire dans les communautés d'exploitation aurifère à petite échelle des concepts d'épargne et d'acquisition et de gestion de prêts
- Il s'avère nécessaire aussi de mettre en place des infrastructures durables pour améliorer la vie des communautés d'exploitation artisanales de l'or comme des routes, hôpitaux, écoles, etc.